

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 2 NOVEMBRE 2015, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE NORMAND VACHON, MAIRE.

Sont présents :

Normand Vachon, Maire
Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1
Renée Giroux, conseillère, siège #2
Joanne St-Amour Sanscartier, conseillère, siège #3
John Kane, conseiller, siège #4
Robert Bertrand, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6

Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Période de questions
3. Ordre du jour
4. Procès-verbal séance ordinaire du 5 octobre 2015
5. Procès-verbal séance extraordinaire du 8 octobre 2015
6. Trésorerie – Approbation des comptes
7. Rapports
 - 7.1 Inspecteur
 - 7.2 Directeur du service de sécurité incendie
 - 7.3 Directeur général
8. Résolution pour marge de crédit opérationnelle Desjardins
9. Résolution pour le choix de l'entrepreneur pour l'installation des bordures de béton du stationnement du centre municipal
10. Règlement pour abroger le règlement 2011-05 et le remplacer par le règlement 2015-02 concernant la vidange des fosses septiques
11. Dépôt des états comparatifs se terminant le 30 septembre 2015
12. Période de questions
13. Clôture de l'assemblée

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

**3. ORDRE DU JOUR
2015-11-136**

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Joanne St-Amour Sanscartier, **ET** résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

**4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015
2015-11-137**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Robert Bertrand, **ET** résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

**5. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2015
2015-11-138**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 2015;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET** résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

**6. Trésorerie - Approbation des comptes
2015-11-139**

Comptes payés au 31 octobre 2015

Paiements Internet

Bell Canada	Téléphone	35,21 \$
Hydro-Québec	Électricité	470,80 \$
Visa	Formation Qualitemps - Martin Cousineau	264,44 \$
Total :		770,45 \$

Paies

Chèque 967 à 981	Total :	12 336,05 \$
------------------	----------------	---------------------

Total des comptes payés : 13 106,50 \$

Comptes à payer au 31 octobre 2015

# chèque	Fournisseur	Description	Montant
6161	Excavation Crispi Inc.	Travaux chemin McAlendin	517,39 \$
6162	2963-2072 Québec Inc.	Ordures et recyclage	5 949,96 \$
6163	Fonds de l'information sur le territoire	Avis de mutations (3)	12,00 \$
6164	MRC de Papineau	Ingénieur & mise à jour matrice graphique	744,25 \$
6165	Librairie Rose-Marie	Fournitures de bureau	45,59 \$
6166	Transcontinental	Parution avis public	520,64 \$
6167	Association des propriétaires du lac Long	Location du pavillon - pique-nique annuel	500,00 \$
6168	Mines Seleine	Sel pour déglacer	4 117,66 \$
6169	Construction Curtis Lavell	Déneigement chemin et stationnement (1er versement)	25 112,46 \$
6170	Groupe DL	Archivage de données	114,98 \$

	Informatique	(août et octobre)	
6171	Quadrivium	Honoraire projet TECQ	10 797,53 \$
6172	Serge Pilon — Recyclage SCN	Panneaux routiers, calcium, gravier	440,00 \$
6173	Waste Management	7,75T	663,85 \$
6174	Bijouterie Houle	Plaque 25e	71,28 \$
6175	Labrador	Eau et location du refroidisseur	44,13 \$
6176	Les entretiens Touchette	Tonte de pelouse	356,42 \$
6177	Service de sécurité incendie de Mayo & Mulgrave-Et-Derry	Don pour 25e anniversaire (de Mulgrave)	300,00 \$
6178	Municipalité de Noyan	Divers achats - Incendie	891,06 \$
6179	Agence de revenu du Canada	Remises gouvernementales	1 282,17 \$
6180	ministère du Revenu	Remises gouvernementales	2 822,46 \$
6181	Dépanneur Mauzeroll	Frais postaux	300,26 \$
6182	Valérie Paquette	Frais de déplacement	139,87 \$
6183	Nicole Kennedy	Traduction Le Mayolois + avis public	581,54 \$
6184	Bell Mobilité Pagette	Pagette - service incendie	601,25 \$
6185	Transcontinental	Avis public	315,04 \$
6186	Petite caisse - Valérie Paquette	Café, crème, repas table DG	168,67 \$
6187	Transport Michel Deschamps	Niveleuse	910,60 \$
6188	Quadrivium	Divers projets - TECQ	4 879,29 \$
6189	Michael Carson	Frais de déplacement	143,11 \$
6190	Waste Management	7,96T	681,83 \$
6191	Martin Cousineau	Frais de déplacement	424,36 \$
6192	ADMQ	Formation - Valérie Paquette	394,36 \$
6193	Kaboom Communication Design	Design - image de marque	2 517,95 \$
Total :			67 361,96 \$

Total des comptes payés & à payer : 80 468,46 \$

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par John Kane, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **ET résolu d'approuver** la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée à l'unanimité

7. Rapport

7.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	zonage
2015-1001	60, chemin John	Construction	For-a
2015-1002	60, chemin John	Installation septique	For-a
2015-1003	60, chemin John	Captage eaux souterraines	For-a

2015-1004	4299, Route 315	Rénovation	Agr-d
2015-1005	481, ch. Rivière-Blanche	Installation septique	Rec-b
2015-1006	chemin Burke	Enseigne	For-b
2015-1007	100, chemin Murphy	Abattage d'arbres	Rec-a

7.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
-	-	-

Formation section 2 partie 1 complétée, examen de l'ENPQ était le 24 octobre (3h.) s'est bien déroulé. Partie 2 de la section 2 pour le mois de novembre 2015, Hazmat 30hr.

Pratique et formation pour le service se déroulent bien, bon travail d'équipe.

7.3 Rapport de suivi du directeur général

Rapport de suivi du directeur général – Septembre 2015

Résolution	Description	Responsable	Réalisé	En cours
2015-09-110	Changement d'institution financière	DG		X
2015-09-114	Inventaire fosses septiques heures supplémentaires effectuées par le dg	DG		X

8. Résolution pour marge de crédit opérationnelle Desjardins 2015-11-140

ATTENDU QUE la municipalité a récemment procédé à l'ouverture d'un compte bancaire à la caisse Desjardins du Cœur-des-Vallées;

ATTENDU la volonté du conseil d'obtenir une marge de crédit opérationnelle de 300 000\$;

IL EST PROPOSÉ par Robert Bertrand, **APPUYÉ** par Joanne St-Amour Sanscartier, **ET** résolu d'approuver l'obtention d'une marge de crédit opérationnelle au montant de 300 000\$ à la caisse Desjardins du Cœur-des-Vallées dont les signataires du compte sont Monsieur Normand Vachon, Maire et Monsieur Martin Cousineau, CPA, CMA Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

9. Résolution pour le choix de l'entrepreneur pour l'installation des bordures de béton du stationnement du centre municipal 2015-11-141

ATTENDU le choix de l'entrepreneur pour l'installation des bordures de béton du stationnement du centre municipal;

IL EST PROPOSÉ par Robert Bertrand, **APPUYÉ** par Joanne St-Amour Sanscartier, **ET** résolu que le conseil choisi les Entreprises Benoit Gratton Inc pour ledit projet au montant de 65.00\$/mètre linéaire plus taxes pour environ 120 mètres linéaires, 225.00\$ plus taxes pour le nivelage du stationnement et 550.00\$ plus taxes pour une noue de drainage.

Adoptée à l'unanimité

**10. Règlement pour abroger le règlement 2011-05 et le remplacer par le règlement 2015-02 concernant la vidange des fosses septiques
2015-11-142**

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le « règlement numéro 2011-05 concernant la vidange périodique des fosses septiques et de rétention situées sur le territoire de la municipalité de Mayo » et de le remplacer par le « règlement numéro 2015-02 concernant la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées sur le territoire de la municipalité de Mayo »;

ATTENDU QU'un avis de motion (AM 2015-07) a été préalablement donné conformément à l'article 445 du Code municipal, lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2015;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'article 86 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c. Q-2) précise le devoir des municipalités d'exécuter, et de faire exécuter, tout règlement du gouvernement adopté en vertu de cette Loi;

ATTENDU QUE l'article 88 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., Q-2, r.22) impose aux municipalités le devoir de faire exécuter les exigences contenues dans ce règlement;

ATTENDU QUE l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales (R.S.Q., c. C-47.1) donne aux municipalités le pouvoir de pourvoir à la vidange périodique des fosses septiques et d'exiger du propriétaire une compensation pour le paiement de ce service;

ATTENDU QUE le Conseil municipal, soucieux de préserver la qualité de l'environnement dans la municipalité, désire assurer aux citoyens que les fosses septiques soient correctement entretenues et vidangées comme il se doit;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du présent règlement lors d'une session de travail tenue le 20 octobre 2015;

À CES CAUSES, il est ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Mayo et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge et remplace le règlement 2011-05

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Robert Bertrand, **ET** résolu que ce conseil adopte le règlement numéro 2015-02.

Adoptée à l'unanimité

11. Dépôt des états comparatifs se terminant le 30 septembre 2015

12. Période de questions

**13. Clôture de l'assemblée
2015-11-143**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Normand Vachon,
Maire

Martin Cousineau,
Secrétaire-trésorier